



Strasbourg, le 27 mars 2014

LA CARTE ALSÉO OUVRE LES PORTES DES ABRIS À VÉLOS DANS LES GARES TER ALSACE

Afin de proposer un service amélioré aux utilisateurs du TER, la Région Alsace et SNCF proposent à partir du mardi 1^{er} avril 2014 un nouveau système d'accès aux abris à vélos dans les gares. La carte ALSÉO remplacera progressivement les différents badges actuels.

OUVERTURE DES ABRIS À VÉLOS AVEC LA CARTE ALSÉO

La Région Alsace et SNCF proposent dans plus de 120 gares de la région près de 6 500 emplacements gratuits pour les vélos, répartis en arceaux en libre-service et en abris fermés avec un accès contrôlé par badge. A partir du 1^{er} avril, l'accès à l'ensemble des abris s'effectuera avec la carte ALSÉO. Les badges d'accès distribués jusqu'à présent par les mairies ou dans les gares seront progressivement remplacés par ce système courant 2014. Cette opération, qui représente un investissement de près de 800 000 €HT, est entièrement financée par la Région Alsace.

La carte ALSÉO est déjà le support billettique des abonnés du travail et des étudiants. Elle permet de recharger directement son abonnement, soit sur les distributeurs régionaux, soit directement sur le site internet www.ter-sncf.com/alsace à l'aide d'un boîtier spécifique (service DOM'TER).

En parallèle, La Région Alsace et SNCF prévoient le renforcement de la capacité des abris à vélos aujourd'hui saturés, dans un premier temps en mettant en place des racks à deux niveaux, et, avec les communes, en étendant les équipements existants.

POUR S'INSCRIRE

Les personnes détentrices de cartes ALSÉO peuvent dès à présent s'inscrire au service sur le site internet www.ter-sncf.com/alsace (rubrique « du nouveau pour vos vélos ») et le site mobile www.ter-alsace.mobi.

Les personnes ne disposant pas de carte ALSÉO peuvent en faire la demande sur le site internet <http://www.ter-sncf.com/Regions/alsace/Fr/>, notamment tous les abonnés (abonnés du travail,

Contacts presse :

SNCF : Anne Corbé - 03 88 75 40 07 - anne.corbe@sncf.fr

Région Alsace : Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu

abonnés élèves, étudiants, apprentis, Fréquence) et les porteurs d'une carte commerciale (carte Tonus, Réflexe, 12-27 ou Sénior).

L'accès à un ou deux abris à vélos est possible dans la limite des places disponibles dans la ou les deux gares de votre choix, par simple inscription en ligne sur le site du TER Alsace. Il suffit d'y renseigner son n° de carte ALSÉO ainsi qu'une adresse mail de contact, et un à deux abris souhaités. Un courriel de validation est alors adressé au demandeur permettant de finaliser la démarche par simple clic sur un lien de confirmation activant la carte dans le système central. L'accès est alors valable un an et renouvelable par réinscription.

LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME

Le nouveau système sera graduellement déployé sur l'ensemble des gares régionales d'ici la fin de l'année.

A partir du 1^{er} avril, la nouvelle formule sera progressivement opérationnelle sur les lignes :

- Strasbourg – Haguenau – Wissembourg,
- Strasbourg – Haguenau – Niederbronn-les-Bains,
- Strasbourg – Molsheim – Sélestat,
- Strasbourg – Molsheim – Saales,
- Strasbourg – Sarreguemines.

Les utilisateurs actuels concernés par cette évolution ont été informés par voie d'affichage à l'entrée des abris à vélos, ainsi que des dispositions transitoires prévues pendant les opérations de mise à niveau, un code transitoire pouvant être obtenu auprès du Contact TER au 0800 77 98 67.

Contacts presse :

SNCF : Anne Corbé - 03 88 75 40 07 - anne.corbe@sncf.fr

Région Alsace : Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu